Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902159-20251203-2025_12_03_44-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°4
DU 03 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Décembre, à dix-huit trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles KEREZEON, Maire.

Date de convocation : le 17 Novembre 2025.

Etaient présent :

Messieurs : Gilles KEREZEON, Jean-Claude MARLE, Philippe LUCAS, Jean-Pierre PLOUHINEC, Marc LE BLOND, Francis VIEL, Henri BOSSER, Jean-Bernard YANNIC, Gérard MOURRAIN, Bernard LE QUERE.

Mesdames : Marie-Thérèse DUFOUR, Françoise SALIOU, Michèle LE GOFF, Dominique GUILLOU, Audrey MONFORT, BREMAUD Brigitte, CAMENEN Marie-Christine.

Absents :

Madame Karine MOURRAIN a donné procuration à Monsieur Jean-Claude MARLE
Monsieur Serge LE GOUIL excusé
Madame Anne-Marie LE FLOCH a donné procuration à Monsieur Gilles KEREZEON
Monsieur Anthony LE MEN a donné procuration à Madame Dominique GUILLOU
Madame Laurence CARRE a donné procuration à Monsieur Francis VIEL
Madame Maëva HECQUET a donné procuration à Madame Marie-Thérèse DUFOUR

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre d'absents : 06
Nombre de procurations : 05
Nombre de votants : 22

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902159-20251203-2025_12_03_44-DE

2025-12-03-44

INTEGRATION VOIRIE ET RESEAU EAU POTABLE

LOTISSEMENT PAR AR GROAS

Monsieur le Maire rappelle qu'un lotissement privé a été réalisée par le Lotisseur Finis'terrains. Celui-ci est terminer, le Lotisseur souhaite céder la voirie et les espaces communs ainsi que le réseau d'eau pluviale à la Commune. Il a été procédé à la vérification de l'état de la voirie et du réseau d'eau pluviale auparavant.

La longueur de la voirie à intégrer est de 190,00 ml.
Ce transfert est fait à titre gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 17 voix pour, 3 abstentions (LE QUERE Bernard, BREMAUD Brigitte, CAMENEN Marie-Christine) et 2 contre (YANNIC Jean-Bernard, MOURRAIN Gérard)** :

- Valide l'intégration de la voirie du Lotissement de Park Ar Groas pour 190,00 ml de voirie ainsi que les espaces communes dans le patrimoine de la Commune ;
- Autorise le Maire à signer tous documents en lien avec ce dossier.

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 03 Décembre 2025.

Le Maire,
Gilles KEREZEON.

